



Suite à sa participation au stage : **PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION**

- **module théorique - Réglementation et principes de radioprotection**

organisé du 02/02/2015 au 06/02/2015

- **module pratique Secteur industrie et recherche - Option sources scellées - générateurs électriques de rayons X - accélérateurs de particules**

organisé du 09/02/2015 au 10/02/2015

et compte tenu de la réussite aux contrôles des connaissances du **06/02/2015** pour le module théorique,

et du **10/02/2015** pour le module pratique, le présent

CERTIFICAT

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Secteur industrie et recherche - Option sources scellées - générateurs électriques de rayons X - accélérateurs de particules

Date d'expiration de ce certificat : 06/ 02/ 2020

est délivré à : **ALEXANDRE KUZNICKI,**
conformément à l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté
du 26 octobre 2005.

par M. ANTIC GILBERT
Formateur certifié par
AFNOR Certification
sous le n° FRPM1
pour le secteur Industrie et Recherche

Validité 07/03/2015

Fait à Artigues, le 10/02/15